



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 116376

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la demande de familles et d'associations d'aide aux personnes confrontées à un problème de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice, envers un majeur. Elles proposent que tous les enfants ou proches d'un majeur sous protection soient avertis de la mise en vente de tout bien mobilier ou immobilier du protégé, de façon, qu'à prix égal ou supérieur avec d'autres, celui qui le voudrait puisse s'en rendre acquéreur. Un ou plusieurs proches d'un majeur sous tutelle peuvent souhaiter garder dans le patrimoine familial ce que l'on appelle un « bien de famille ». Il sollicite les prolongements susceptibles d'être réservés à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116376

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2011, page 8489

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)